

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Schirmeck

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1

Par arrêté municipal du **23 février 2022**, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Schirmeck pour une durée de 19 jours consécutifs, **du lundi 21 mars 2022 à 9h00 au vendredi 08 avril 2022 à 17h00**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- la création d'un emplacement réservé en entrée de la zone à urbaniser à destination d'habitat (1AU1a), rue du Château, afin de permettre la réalisation d'une voirie d'accès à la zone ainsi que d'une placette publique,
- l'adaptation de la règle de hauteur dans le secteur de la zone urbaine UBb pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif,
- l'adaptation du règlement suite à l'approbation du Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Bruche le 13 décembre 2019.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Edmond BUCHHEIT, Général de gendarmerie, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la mairie de Schirmeck.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (ainsi que le samedi – exceptionnellement – horaires non habituels) :

En mairie de Schirmeck

- **Lundi et mercredi de 8h00 à 12h00**
- **Mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Les horaires d'ouverture pourront également être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **mardi 29 mars 2022 jusqu'à 19h00 (fermeture initiale à 18h00)**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Schirmeck, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune de Schirmeck, à l'adresse suivante : **www.ville-schirmeck.fr**

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Lundi 21 mars 2022 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 29 mars 2022 de 16h00 à 19h00**
- **Vendredi 8 avril 2022 de 14h00 à 17h00**

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera recommandé aux personnes souhaitant rencontrer le commissaire-enquêteur de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la commune de Schirmeck au plus tard la veille de la permanence.

Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.

Enfin, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur un des registres d'enquête coté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie.
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 118a Avenue de la Gare - 67131 SCHIRMECK
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

secretariat@ville-schirmeck.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie de Schirmeck pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet : **www.ville-schirmeck.fr** pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification N°1 du P.L.U est la commune de Schirmeck représentée par son Maire Laurent BERTRAND et dont le siège administratif est situé à 118a Avenue de la Gare - 67131 SCHIRMECK. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.